



DEPARTEMENT
DU NORD

COMMUNE DE SAINT-PYTHON

ARRONDISSEMENT
DE CAMBRAI

COMPTE-RENDU de la réunion du Conseil Municipal du mardi 3 décembre 2019 à 18 heures 30 Salle de la Mairie

Date de la convocation : 28/11/2019

Membres en exercice : 15

Membres présents : 11

Nombre de procurations : 4

Nombre d'absents (ou excusés) : 4

Membres présents : FLAMENGT Georges (a procuration pour VINOIS Alain) - LANZOTTI Jocelyne - BLAS Joël – BLAS Laurent (a procuration pour VANGENEBERG Jean-René) - PETIT Bruno - BOUDOUX Pascal – MARDELE-LASIS Aurore (arrivée à 19 h 30) - FLAMENT Hervé – KEHL Valérie - PLICHON Coralie - POIRETTE Gérard (a procuration pour MARDELE-LASIS Aurore jusqu'à 19 h 30) - LECLERCQ Pascale (a procuration pour PAVOT Marijke)

Membres excusés : MARDELE-LASIS Aurore (donne procuration à POIRETTE Gérard jusqu'à 19 h 30) - VINOIS Alain (donne procuration à FLAMENGT Georges) – VANGENEBERG Jean-René (donne procuration à BLAS Laurent) - PAVOT Marijke (donne procuration à LECLECQ Pascale)

Membres absents :

Président : FLAMENGT Georges

Secrétaire de séance : POIRETTE Gérard

La lecture du compte rendu de la réunion du 29 octobre 2019 n'a fait l'objet d'aucune observation. Le compte rendu a été adopté à l'unanimité.

1 – INFORMATIONS DROIT DE PREEMPTION

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il n'a reçu aucune déclaration d'intention d'aliéner depuis la réunion du 29 octobre dernier.

2 – CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDES « RESTAURATION COLLECTIVE EN PAYS SOLESMOIS » AVEC LA CCPS

Monsieur le Maire informe que la Communauté de Communes du Pays Solesmois souhaite créer un groupement de commande pour accompagner les communes en lançant une consultation globale pour la fourniture de repas de vos établissements préélémentaires et élémentaires et de ces accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) dès le 1^{er} septembre 2020.

La mutualisation, via un groupement de commande, permettra de proposer une prestation uniforme sur l'ensemble des restaurants scolaires du territoire pour un coût unique, mais

également d'anticiper la loi EGalim imposant un minimum de 20% de produits issus de l'agriculture biologique dès le 1^{er} janvier 2022. Elle permettra également le recours au dispositif FranceAgriMer qui permet la subvention de produits laitiers et fruits de qualité.

Les communes pourront exécuter librement les marchés publics qui en découleront dont l'appel d'offres sous forme d'accord-cadre à bons de commande de fourniture de repas pour les accueils de loisirs de la Communauté de Communes du Pays Solesmois et les établissements d'enseignement préélémentaire et élémentaire des communes membres.

L'attribution des marchés publics cités ci-dessus sera réalisée par la commission d'appel d'offre de la CCPS.

S'agissant de la fourniture de repas, la consultation sera lancée dès le 1^{er} décembre 2019 pour un **début d'exécution au 1^{er} septembre 2020**. La forme du marché public choisi, accord-cadre à bons de commande, permettra de débiter avec le prestataire choisi par le groupement de commande dès cette date.

Vu le code rural et de la pêche maritime, dont l'article L230-5-1,

Vu le code de la commande publique, dont les articles L2113-6 et suivants,

Vu la loi n°2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, dite EGALIM,

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commande « Restauration Collective en Pays Solesmois »,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents,

- D'approuver l'adhésion de la Commune de SAINT PYTHON au groupement de commande « Restauration collective en Pays Solesmois » ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande « Restauration collective en Pays Solesmois », annexée à la présente, ainsi que tout document, modifications comprises, nécessaire à sa bonne exécution ;
- De désigner Madame Jocelyne LANZOTTI, adjointe, en tant que représentante de la Commune à la Commission d'appel d'offres dudit groupement de commande.

Monsieur Laurent BLAS précise que le prix du repas s'élèverait environ à 2.70 € pour les collectivités membres du groupement de commande.

3 – DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR ACCESSIBILITE AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE A L'EGLISE ET A LA SALLE DES FETES

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les travaux à effectuer dans le cadre de l'Ad'AP (agenda d'accessibilité programmée) du 8 septembre 2015.

En ce qui concerne l'accessibilité de la salle des fêtes et de l'église, la préconisation est la suivante :

- ✓ Entrée PMR (personne à mobilité réduite) par le côté gauche de l'église (identique par la salle des fêtes) avec une signalétique,
- ✓ Mise en place d'un cheminement stable et non meuble depuis la place de stationnement concomitante de la salle des fêtes jusqu'à la porte d'entrée PMR.

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de l'estimation des travaux qui s'élève à 21 903.40 € H.T. soit 26 284.08 € TTC.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des territoires ruraux (DETR), d'une part, et au titre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB), d'autre part.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le programme de travaux prévus pour l'accessibilité de l'église et de la salle des fêtes, et autorise le Maire,

➤ A solliciter les subventions au titre de la DETR d'une part et au titre de l'ADVB d'autre part, pour un montant de travaux estimé à 21 903.40 € H.T.,

➤ Arrête le plan de financement de l'opération qui s'équilibre ainsi et qui sera prévue aux budgets 2020 :

DEPENSES :

Montant H.T. : 21 903.40 €

RECETTES :

Subvention **escomptée** Etat DETR (30 %) : 6 571.02 €

Subvention **escomptée** Département ADVB (40 %) : 8 761.36 €

Budget communal : 6 571.02 €

Montant total : 21 903.40 €

4 – RAPPORT D'ACTIVITES 2018 DU SIVU MURS MITOYENS DU CAMBRESIS

Dans un souci de transparence et d'efficacité, et conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport d'activités du SIVU « Murs Mitoyens du Cambrésis » pour l'année 2018.

Ce document, transmis aux élus, vise à mettre à leur disposition l'ensemble des informations d'ordre technique et financier relatives à l'exercice des missions du Syndicat.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal n'a aucune observation à formuler.

5 – AVIS SUR DEMANDE D'AUTORISATION PROJET EOLIEN DU CHEMIN DE VALENCIENNES SUR LE TERRITOIRE D'HAUSSY

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une enquête publique sera ouverte du 20 novembre 2019 au 20 décembre 2019 concernant la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien de 5 éoliennes sur le territoire de la commune d'Haussy. Cette demande est présentée par la Société PELEIA 35, située au 12 rue Martin Luther King à SAINT CONTEST (Calvados) et concerne le projet dit « projet éolien du chemin de Valenciennes ».

Les dossiers soumis à l'enquête publique sont mis à disposition du public pendant la durée de l'enquête en mairie d'HAUSSY.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public les :

- le samedi 7 décembre 2019 de 9 h à 12 h,
- le mercredi 11 décembre 2019 de 14 h à 17 h,
- le vendredi 20 décembre 2019 de 9 h à 12 h.

Un registre d'enquête est tenu à la disposition du public. Les observations peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur en mairie de HAUSSY.

Le Conseil Municipal de St Python peut formuler son avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête. Cet avis ne pourra toutefois être pris en compte que s'il est exprimé au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Le projet de parc tel que présenté aux services de l'Etat prévoit les mesures de compensations suivantes :

- Paysage
 - Conception réalisée en alignement sur le parc existant, dans une optique d'évitement
 - Poste de livraison identique à celui du premier parc
 - Création d'un chemin de « randonnée » équipé de panneaux mettant en lumière le patrimoine historique et la biodiversité locale
 - Arbres de haut-jet pour les riverains les plus proches sur la base du volontariat
- Ecologie
 - Bridage éolienne E1 car proche de la haie
 - Création d'une jachère/zone de friche de 1 ha (à 1 km au sud du parc éolien) pour attirer les rapaces
 - Protection des nichées de busards en partenariat avec le Groupe ornithologique et naturaliste du Nord - Pas-de-Calais

Monsieur le Maire rappelle que la transition énergétique ne pourra se faire sans un recours accru aux énergies renouvelables, parmi lesquelles l'éolien terrestre. Le développement durable doit intégrer les aspects environnementaux et économiques, mais également sociaux pour faire bénéficier la population dans son ensemble des retombées économiques produites par les ressources naturelles. Du fait de son volet citoyen et concerté, ce projet permettra des bénéfices par et pour le territoire.

Pour les raisons évoquées ci-dessus, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable au projet éolien du Chemin de Valenciennes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Emet un avis favorable au projet éolien du Chemin de Valenciennes de la Société PELEIA 35.

6 - QUESTIONS DIVERSES

Mesdames et Messieurs les élus :

➤ **Jocelyne LANZOTTI** :

- Distribution du potage aux aînés : Madame LANZOTTI informe les élus sur l'organisation de la distribution de potage aux aînés pendant les fêtes, soit les 26 et 27 décembre et 2 et 3 janvier. Monsieur le Maire, Monsieur Joël BLAS, Mesdames NOGUEIRA et VANOVERLOOP sont volontaires. La première distribution sera assurée le 9 décembre prochain.

➤ **BLAS Joël** :

- Réouverture à la circulation dans la rue d'Haussy : Monsieur BLAS informe les membres du Conseil Municipal que l'interdiction de circuler dans la rue d'Haussy a été levée depuis

le 2 décembre par arrêté du 28 novembre 2019. Une signalisation provisoire a été installée. Cette mesure permettra la fluidification de la circulation pendant les travaux de voirie engagés par la ville de Solesmes.

➤ **BLAS Laurent** :

- Programme WATTY : Monsieur BLAS rappelle la délibération N°87 du 18 décembre 2018.

Monsieur BLAS rappelle que dans le cadre du Plan Climat et du dispositif des CEE (Certificats d'Economie d'Energie), la commune a mis en place, par cette délibération, une action à destination des écoles : un programme de sensibilisation des élèves en école maternelle et élémentaire, aux économies d'énergie et d'eau visant à les rendre acteurs de la maîtrise de la demande d'énergie dans leur établissement scolaire et à leur domicile. Ce programme s'intitule « programme WATTY » et se déroule sur 3 ans :

➤ Le programme annuel comporte 5 volets :

- ✓ 2 ateliers de sensibilisation animés par un intervenant spécialisé et dont le thème change en fonction du niveau de la classe,
- ✓ 3 événements permettant aux enfants d'agir pour les économies :
 - L'action « gros pull » consistant à optimiser le confort ressenti en agissant sur la température de la classe,
 - La distribution du kit « éconEAUme » permettant de faire et de mesurer les économies d'eau,
 - Le concours national d'expression artistique autour des économies d'énergie et d'eau.
- ✓ Des animations courtes réalisées par les enseignants volontaires intitulées les minutes « économise l'énergie »
- ✓ Un rebond vers les familles (recherche de familles volontaires) :
 - En mettant en pratique à la maison les écoGESTES appris à l'école,
 - En faisant en famille une expérience pratique d'économie d'eau et d'énergie avec le kit éconEAUme,
 - En permettant à 10 familles (ou moins) par école de disposer d'un service de mesure et d'analyse de leur consommation d'électricité pendant 3 ans.
- ✓ Des économies d'énergies aussi pour la collectivité locale :
 - Leur permettre de connaître le profil de consommation d'électricité des écoles s'engageant pour 3 ans,
 - Leur donner des pistes simples d'économie sans investissement lourd.

Le programme est porté par le Pays du Cambrésis et par l'association ECoCO2 au niveau national. L'animation est réalisée par une association de la Région, en capacité de mettre en place ce programme.

La classe de CE1/CE2 est concerné par ce dispositif.

➤ **Bruno PETIT** :

- Signalétique commerces (Brasserie d'en Haut) : Le gérant de la Brasserie d'en Haut à St Python demande une signalétique pour indiquer son établissement. Accepté à l'unanimité

- Programme de fin d'année : Monsieur PETIT rappelle le programme de fin d'année aux élus et les invite à participer aux diverses manifestations.

➤ Monsieur le Maire

Maisons France Service : Celle-ci sera opérationnelle dès janvier 2020. Des permanences du service public seront assurées à l'actuel « ETAPE » de la CCPS rue Jules Guesde à Solesmes (Trésor Public, Pôle Emploi, CAF, CPAM...) par deux personnes formées par les services de l'Etat. Cette structure sera également dotée de matériel informatique. Une subvention de l'Etat d'environ 30 000 € sera octroyée à la Communauté de Communes.

Mutualisation police municipale : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a adressé en date du 14 novembre un courrier au Maire de Solesmes en vue d'une mutualisation de la police municipale.

La date de la prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 28 janvier 2020 à 18 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, les questions diverses débattues, Monsieur le Président lève la séance à 20 h 20.

G. FLAMENGT
A procuration pour VINOIS A.

J. LANZOTTI

J. BLAS

L. BLAS
A procuration pour VANGENEBERG J.R.

B. PETIT

P. BOUDOUX

A. MARDELE-LASIS
Donne procuration à POIRETTE G.
Jusqu'à 19 h 30

A. VINOIS

H. FLAMENT
Donne procuration à FLAMENGT G.

V. KEHL

C. PLICHON

JR. VANGENEBERG
Donne procuration à BLAS L.

G. POIRETTE
A procuration pour MARDELE-LASIS A.
Jusqu'à 19 h 30

P. LECLERCQ
A procuration pour PAVOT M.

M. PAVOT
Donne procuration à LECLERCQ P.